

Nom du produit : STRIPING PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001274\_2\_20210118 (FR)  
 Date de création/révision : 18.01.21 Version : 5.1  
 Remplace : BDS001274\_20200117

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**STRIPING PAINT**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe BV**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Physique:** Aérosol, catégorie 1  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Santé:** Irritation oculaire, catégorie 2  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Non-classifié  
Le classement est basé sur méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

**Identificateur du produit:** Contient:  
acétate d'éthyle  
acétate de n-butyle

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mention(s) de danger:** H222 : Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseil(s) de prudence:** P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Informations additionnelles sur les dangers:** Contient:  
anhydride phtalique  
Peut produire une réaction allergique.

**Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche d** Cat.II B (e) - VOC max. 840 g/l

Nom du produit : STRIPING PAINT  
 Ref.Nr.: BDS001274\_2\_20210118 (FR)  
 Date de création/révision : 18.01.21 Version : 5.1  
 Remplace : BDS001274\_20200117

### 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
acétate d'éthyle	01-2119475103-46	141-78-6	205-500-4	<25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail  
 B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
Symptômes: rougeur, douleur.

**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux  
Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections



<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
 L'équipement devra être mis à la terre  
 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	1400 mg/m3
		VLE	2800 mg/m3

<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

## limites d'exposition professionnelle nationales, France

acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
------------------	----------	-----	---------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter des gants

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX) combiné à un filtre à particules liquides et solides résistant à l'huile

**la peau et les mains :** Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).  
La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.  
Gants recommandés: (alcool de polyvinyle)

**les yeux :** Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur DME.

**couleur :** Coloré.

**odeur :** Odeur caractéristique.

**pH :** Non connu.

**Point/intervalle d'ébullition :** 55 °C

**Point d'éclair :** - 37 °C

**Vitesse d'évaporation :** Non connu.

**Limites d'explosion : limite supérieure :** Non connu.

**limite inférieure :** Non connu.

**Pression de vapeur :** < 110 kPa.

**Densité relative :** 1.0 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).

**Hydrosolubilité :** Non connu.

**Auto-inflammabilité :** Non connu.

**Viscosité :** Non connu.  
< 7 mm<sup>2</sup>/s (@ 40°C)

## 9.2. Autres informations



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	STRIPING PAINT	Date de création/révision :	18.01.21 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS001274_2_20210118 (FR)	Remplace :	BDS001274_20200117

COV = composés organiques volatils 586 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut entraîner irritation.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

**Données toxicologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat	5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat	30 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 20000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Non-classifié

**Données ecotoxicologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algues	5600 mg/l
		LC50 poisson	230 mg/l
		EC50 daphnie	610 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**



Nom du produit :	STRIPING PAINT	Date de création/révision :	18.01.21 Version : 5.1
Ref.Nr.:	BDS001274_2_20210118 (FR)	Remplace :	BDS001274_20200117

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 1

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non



<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	H220 : Gaz extrêmement inflammable. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.



---

<b>Nom du produit :</b>	STRIPING PAINT	<b>Date de création/révision :</b>	18.01.21 Version : 5.1
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001274_2_20210118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001274_20200117

---

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

